

COMMUNE D'LOUDRENNE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 26 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 février à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie d'Oudrenne, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Bernard GUIRKINGER, Maire en exercice.

Convocation transmise et affichée le 19 février 2024, comportant l'ordre du jour suivant :

1. *Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 décembre 2023,*
2. *Renouvellement des baux de chasse communaux 2024-2033/ Adjudication publique du lot de chasse 4 / Droit de priorité et candidats admis à participer*
3. *Décision modificative 1/2023*
4. *Programme de travaux / Eclairage Publique / Approbation et demandes de subvention*
5. *Divers - Communications*

- ✓ Membres en exercice : 14
- ✓ Membres présents : 11
- ✓ Membres votants : 12

Membres du Conseil Municipal présents : Mesdames TEMPIO Marie-Claire, LENARD Isabelle, FOHR Aurélie, HAMANN Sophie, HILCHER Morgane,  
Messieurs GUIRKINGER Bernard, PEULTIER Jean-Marie, BIRCK Cyrille, MASSING Fabien, SINGER Joël, JANDIN Christian,

Absents excusés : Mme GARBAL Céline donne procuration à Mme PEULTIER Jean-Marie, SCHAMING Emilie, BERRON Eric.

Secrétaire de séance : Mme DAP Marie, Secrétaire de Mairie

Le quorum étant atteint, M. GUIRKINGER Bernard ouvre la séance.

**POINT N°1 : APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28  
DECEMBRE 2024**

D : 61/2023

Monsieur le Maire expose que le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 26 octobre 2023 a été adressé à l'ensemble des membres de ce Conseil.

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors de ladite séance, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce dernier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 28 décembre 2024.

Votants : 12	
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

**POINT N° 2 : RENOUVELLEMENT DES BAUX DE CHASSE COMMUNAUX 2024-  
2033 / ADJUDICATION PUBLIQUE DU LOT DE CHASSE 4 / DROIT DE PRIORITE  
ET CANDIDATS ADMIS A PARTICIPER**

D : 62/2023

Vu les délibérations D : 45 / 2023 et D : 46 / 2023 en date du 26 octobre 2023,

CONSIDERANT que M. MARTIN Dominique a exercé son droit de priorité pour le lot de chasse n°4 en date du 15 février 2024.

CONSIDERANT la demande de candidature de M. GUERDER Francis en date du 05 février 2024 pour le lot de chasse 4.

CONSIDERANT la demande de candidature de M. WALLERICH Alain en date du 12 février 2024 pour le lot de chasse 4.

CONSIDERANT la demande de candidature de M. GUERDER Jean-Noël en date du 19 février 2024 pour le lot de chasse 4.

VU les avis favorables de la Commission Consultative Communale de Chasse (4C) en date du 26 février 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTE** le droit de priorité de Monsieur MARTIN Dominique pour le lot de chasse n°4,
- **ACCEPTE** les candidatures de M. GUERDER Francis, WALLERCIH Alain et M. GUERDER Jean-Noël, pour le lot de chasse n°4, pour l'adjudication publique du mardi 27 février 2024 à 16h00,

Votants : 12	
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

### **POINT N° 3 : DECISION MODIFICATIVE 1/2023 (Budget principal)**

D : 63/2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des ajustements budgétaires sont nécessaires pour être en mesure de rembourser en 2023 à l'Etat 3 692 € de trop perçu au titre du filet de sécurité inflation 2022.

A ce titre, il faut transférer 3 692 € du compte 65548 au compte 678.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la décision modificative du budget 2023, à savoir :

FONCTIONNEMENT :

Compte 65548 - 3 692 euros

FONCTIONNEMENT :

Compte 678 + 3 692 euros

Votants : 12	
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

**POINT N°4 : PROGRAMME DE TRAVAUX - ECLAIRAGE PUBLIC –  
APPROBATION ET DEMANDES DE SUBVENTION**

D : 64/2024

M. le Maire expose que la Commune a déjà fait par le passé un important effort pour moderniser l'éclairage en installant des luminaires LED.

Le projet consiste à finaliser ce projet par le remplacement des 18 derniers luminaires SHP par des luminaires LED et par ailleurs les projecteurs d'éclairage implantés près de l'église et au stade seront remplacés, y compris le divers et imprévu est évalué à 7 000 € HT.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

Organismes	Montant
Fonds Vert (40 %)	2 800 €
CC de l'Arc Mosellan Fonds de concours	1 560 €
SISCODIPE	1 075 €
Commune	1 565 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 000 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document et à entreprendre toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention auprès du Fonds Vert, s'inscrivant dans un objectif durable de transition écologique et de compléter le dossier administratif correspondant,

**La présente délibération complète et modifie la délibération D 708/2022 du 08 décembre 2022.**

Votants : 12	
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

## POINT N° 5 : DIVERS – COMMUNICATIONS

✓ *Point sur le SI de la Magnascole.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Procès-verbal relatif aux délibérations n° D : 61/2023 à D : 64/2023 :

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

<b>Bernard GUIRKINGER</b>		<b>Jean-Marie PEULTIER</b>	
<b>Joël SINGER</b>		<b>Christian JANDIN</b>	
<b>Sophie HAMANN</b>		<b>Céline GARBAL</b>	<b>Absente</b>
<b>Eric BERRON</b>	<b>Absent</b>	<b>Cyrille BIRCK</b>	
<b>Morgane HILCHER</b>		<b>Fabien MASSING</b>	
<b>Marie-Claire TEMPIO</b>		<b>Isabelle LENARD</b>	
<b>FOHR Aurélie</b>		<b>SCHAMING Emilie</b>	<b>Absente</b>